

*Les subsides*

canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme. Il a entendu les représentants du mouvement coopératif pour qui l'idée que le gouvernement fédéral cède aux provinces sa compétence dans ce domaine serait catastrophique pour diverses collectivités canadiennes.

Je pense notamment à la situation qui sévit en Colombie-Britannique. En effet, le gouvernement créditiste de cette province occupe toujours le dernier rang pour ce qui est des dépenses au titre du logement social. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a montré qu'il n'avait nullement l'intention de se donner pour mandat d'offrir des logements sociaux parce qu'il a l'obsession de tout confier au secteur privé. Pourtant, sans lancer un débat public complet, le ministre s'est lavé les mains d'une stratégie nationale de l'habitation qui garantirait à tout Canadien le droit à une qualité acceptable de logement.

En fait, le seuil des besoins essentiels varie d'une région à l'autre à Terre-Neuve. Il suffit par exemple d'un revenu de \$16,000 dans une région de la province pour ne plus être admissible à l'aide fédérale alors que ce seuil se chiffre à \$20,000 ailleurs. Le seuil dans la péninsule d'Avalon est bien inférieur à ce qu'il est à Saint-Jean.

A Charlottetown, le revenu maximum pour toute demande d'aide fédérale à la remise en état des logements s'établit à \$17,000. Ce chiffre baisse à \$16,000 dans les régions de Prince, Queens et Kings. Le même chiffre s'applique à Halifax. Le seuil pour les subventions au logement dans la ville de Halifax se chiffre à \$21,000. A Sydney, en Nouvelle-Écosse, il est de \$16,000 tandis qu'il s'établit à \$17,000 à Annapolis. Une famille de trois ou quatre personnes dont le revenu est supérieur à \$17,000 n'a plus droit aux subventions accordées dans le cadre du PAREL à cause de la nouvelle définition que le gouvernement a donnée des «besoins essentiels».

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le seuil est de \$16,000. A Montréal, il est de \$17,500 pour une famille de trois ou quatre personnes, et de \$19,000 pour une famille de cinq. Si le chef d'une famille monoparentale de quatre enfants gagne plus de \$19,000, il n'a plus droit à l'aide accordée en vertu du programme gouvernemental PAREL.

Le ministre s'est esclaffé tout à l'heure quant j'ai évoqué l'exemple de la ville de Hamilton. Or, ses propres statistiques de la SCHL montrent qu'à London, le seuil se chiffre à \$17,500 tandis qu'il s'établit à \$16,000 à Brantford pour une famille de trois ou quatre personnes.

Malheureusement, le ministre a décidé de ne pas tenir compte de ce que l'un des représentants de la ville de Winnipeg qui travaille pour le programme d'amélioration du centre-ville a dit à la réunion de l'ACRHU. Le ministre a même refusé de lui parler. Il a fait comme s'il n'existait pas. Il ne peut même pas rencontrer les représentants du ministère pour discuter de la détérioration de la situation à Winnipeg et de l'admissibilité au programme d'aide résidentielle. Le revenu maximum pour obtenir de l'aide à Winnipeg est de \$19,000.

À Saskatoon, une famille de trois ou quatre personnes qui a un revenu supérieur à \$18,000 n'est plus admissible dans le cadre du PAREL. À Calgary, le chiffre est de \$20,500. À Edmonton, il s'établit à \$19,000. Il est de \$18,500 à Lethbridge, de \$16,000 à Medicine Hat et de \$23,000 à Vancouver. À Abbotsford et à Chilliwack, il s'élève à \$16,000. Le revenu

maximum pour qu'une famille de trois ou quatre personnes soit admissible au programme à White Horse, au Yukon, est de \$18,500.

Le ministre fait signe que non, mais il sait que la nouvelle définition des «besoins essentiels» fait énormément de tort à des milliers de familles canadiennes qui sont propriétaires de leur maison et qui veulent les réparer, mais qui font partie de ce que nous appelons la catégorie des travailleurs pauvres. Quelle que soit la définition utilisée par le gouvernement, ces gens vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Je ne voulais pas employer la définition du Sénat parce que je craignais que le gouvernement ne m'accuse d'utiliser un chiffre établi par un Sénat à majorité libérale. J'ai donc choisi le chiffre du Conseil national du bien-être social pour demander à tous les députés s'il n'est pas juste et équitable que tous ceux qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté soient admissibles à l'aide fournie dans le cadre du PAREL.

[Français]

Monsieur le Président, le ministre a ri à la Chambre quand j'ai parlé du fait qu'une famille de trois ou quatre personnes, à Montréal par exemple, qui gagne . . .

[Traduction]

**M. McKnight:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne riais pas de ce que la députée a dit. Je riais de son raisonnement faussé et ridicule. La députée a mélangé les programmes, et elle ne comprend pas le programme en question. Je suis certain que si la députée avait reçu ses notes assez tôt pour commencer ce débat au moment prévu, elle aurait sans doute consacré assez de temps à se mettre au courant des nouveaux programmes sociaux.

**Mme Cops:** Autrement dit, monsieur le Président, le ministre ne riait pas de mon discours, mais il riait de moi. Je trouve cette attitude inadmissible dans les deux cas. Le ministre parle de consultation. Le ministre était censé avoir un entretien privé aujourd'hui avec les membres de la *National Cooperative Foundation*. Il leur a téléphoné pour leur annoncer qu'il ne pouvait pas les rencontrer parce que nous avions un débat sur le logement. Il a omis de dire que le débat sur le logement durera jusqu'à 13 heures, puis qu'il reprendra de 14 heures à 17 heures. C'est la première fois que nous tenons un débat de toute une journée sur le logement. Le ministère essaie de faire croire qu'il a du annuler cette réunion à cause de l'Opposition, qui a demandé la tenue de ce débat. Je voudrais qu'il ait le cran de dire aux membres de la *National Co-operative Foundation* qu'ils peuvent le rencontrer dans le fumoir. Je suis certaine que le député représentant le Nouveau parti démocratique en matière de logement est disposé à se montrer aussi généreux que moi et qu'il permettrait au ministre de tenir sa réunion. Étant donné que le ministre n'a pas tenu sa promesse à l'égard de cet organisme coopératif, je m'attends à ce qu'il soit présent aujourd'hui jusqu'à la fin de l'après-midi.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler à la députée et à la Chambre que je partirai à 13 heures pour rencontrer les représentants de la *Co-operative Housing Foundation* au déjeuner. En attendant, j'espère pouvoir tenir une réunion. La députée devrait être sûre de ses informations avant de parler à la Chambre.